



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 décembre 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 9 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Seize Décembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 5 - Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, JM. KALADJIAN, S. FALAISE, C. HELENNE, E. LANDEAU, R. FABIUS, R. ANGOT, D. VAUTIER, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, LM TILLIER a donné pouvoir à F. LOUIS, MA ROUSSELOT a donné pouvoir à A. DIDIER, A. RENOUF a donné pouvoir à M. CONTENTIN.

ABSENTS : T. PESCHARD, A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

4 – MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/09/2025, approuvant les tarifs municipaux pour l'année 2025,

Vu les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 16/12/24 relative aux délégations du Maire, reçues en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de modifier cette délibération pour fixer des tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes rénovée.

Considérant que les autres tarifs municipaux restent inchangés,

Les Tarifs indiqués sont TTC, un prorata pourra être appliqué selon la durée d'utilisation.

LOCATION SALLE DU LAVOIR et LA FERME		2025	2026
ASSOCIATIONS TOUQUAISES	journée	gratuit	gratuit
PARTICULIERS OU ENTREPRISES	Journée ½ journée	120 € 60 €	120 € 60 €
<i>Une caution pourra être demandée à chaque utilisateur et fixée dans la convention de mise à disposition</i>			
PARTICIPATION AUX FRAIS DES BATIMENTS <i>Tarifs modulables en fonction de la durée d'utilisation et précisés par convention.</i>		2025	2026
PRESBYTERE	Annuel	6 000 €	6 000 €
GALERIE DES CREATEURS ou Espace culturel		2 508 €	2 508 €
LE PETIT PIERRE- 10 PLACE SAINT PIERRE		6 000 €	6 000 €
73, RUE LOUVEL ET BRIERE		3 600 €	3 600 €
75, RUE LOUVEL ET BRIERE (175€mois)		2 100 €	2 100 €
2, RUE SCHAEFFER		6 000 €	6 000 €
LOCAL HERVIEU		3 600 €	3 600 €
LOCATION GYMNASSE LEVILLAIN		2025	2026
ASSOCIATIONS	Journée ½ journée	150 € 80 €	150 € 80 €
ENTREPRISES	Journée ½ journée	200 € 100 €	200 € 100 €
LOCATION BUREAUX CCAS		2025	2026
MISSION LOCALE (modalités sur convention d'occupation)	Mensuel	150 €	150 €



LOCATION SALLE NATHALIE POULAIN		2025	2026
THEATRE « CHEZ COLETTE »	Mensuel	150 €	150 €
JARDINS COMMUNAUX		2025	2026
TOUQUAIS	Annuel	130 €	130 €
NON TOUQUAIS		200 €	200 €
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		2025	2026
TERRASSE (occupation permanente ou saisonnière)	Annuel	25 €/M ²	25 €/M ²
FOIRE AUX GRENIERS ET BROCANTE		4,5 €/m linéaire	4,5 €/m linéaire
FORFAIT PLACE LEMERCIER		300 €/dim	300 €/dim
		500 €/we	500 €/we
VISITES GUIDEES		2025	2026
INDIVIDUELS		3 €	3 €
GROUPE (à partir de 8 personnes)		2 €	2 €
TARIFS ADAPTABLES par MANIFESTATION		2025	2026
Suite au conseil de la Trésorerie, pour les manifestations prises en charge par la Ville, il est proposé de fixer une fourchette de tarifs. Le prix exact pourra être fixé par arrêté municipal si nécessaire. Dans un souci d'attractivité, la gratuité peut s'appliquer pour certaines manifestations culturelles.			
MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES PAR LA VILLE (Théâtre, soirée dansante...)		de 5 à 15 €	de 5 à 15 €
CONCERTS EGLISE ST PIERRE/ST THOMAS		de 5 à 20 €	de 5 à 20 €
ALIMENTATION s/Manifestation		de 2 à 18 €	de 2 à 18 €
BOISSONS s/ manifestation		de 1 à 5 €	de 1 à 5 €
CIMETIERE		2025	2026
Concession cinquantenaire (2,40m ²)	pleine terre	500 €	500 €
Concession cinquantenaire (2,40m ²)	caveau	800 €	800 €
Concession trentenaire (2,40m ²)	pleine terre	300 €	300 €
Concession trentenaire (2,40m ²)	caveau	450 €	450 €
Columbarium- concession 15 ans		500 €	500 €
Columbarium- concession 30 ans		700 €	700 €
Cavurne- concession 15 ans		150 €	150 €
Cavurne- concession 30 ans		300 €	300 €
Accès au Jardin du souvenir		gratuit	gratuit
Droit de dispersion des cendres		gratuit	gratuit

	NOV à AVRIL		MAI à OCT	
	MENSUEL	6 MOIS	MENSUEL	6 MOIS
ATELIERS D'ART	1	105 €	630 €	175 €
	2	105 €	630 €	175 €
	3	105 €	630 €	175 €
	4	125 €	750 €	227 €
	5	65 €	390 €	100 €
	6	65 €	390 €	100 €



LOCATION SALLE DES FETES

TARIF TTC (TVA 20 %)

Base de location : Salle principale, accès cuisine, chaises et tables - vaisselle non incluse

ASSOCIATIONS

	Tarifs semaine/jour du lundi au jeudi	Tarifs Week-end du vendredi 15h au lundi 9h	Conditions Spécifiques
Touquaises et/ou ayant une activité sur la commune	100€	150€	- toute l'année du Lundi au Jeudi - le Week-end entre Octobre et Mars
Externes	350€	600€	

- **1 gratuité/an** pour les Associations Touquaises et/ou ayant une activité récurrente sur Touques
Toute l'année du Lundi au Jeudi ou le Week-end entre Octobre et Mars
- **Gratuité** pour les associations d'utilité publique

PARTICULIERS

	Tarifs semaine/jour du lundi au jeudi	Tarifs Week-end du vendredi 15h au lundi 9h	Conditions Spécifiques
Résidents Touquais	350€	700€	Sur justificatif de domicile*
Non-Résidents	500€	900€	

* signataire de la convention et signataire des chèques RESIDENTS TOUQUAIS

ENTREPRISES

	Tarifs semaine/jour du lundi au jeudi	Tarifs Week-end du vendredi 15h au lundi 9h	Conditions Spécifiques
Touquaises	500€	900€	Sur justificatif de domicile.
Extérieures	700€	1 100€	

SPECTACLE (avec entrée payante)

Base de location : Salle principale, scène et loges

	Tarif journée	Tarif 2 jours	Conditions Spécifiques
Prestataire Touquais	700€	1 000€	
Prestataire non Touquais	900€	1 200€	

CAUTION MENAGE

150€

CAUTION SALLE

1 500€

OPTIONS

Journée Supplémentaire	350€	Limité à 2 jours maximum
Matériel Son et Lumière	300€	Option réservée aux associations et particuliers et uniquement avec un professionnel validé par la Mairie.
Accès Loges scène	600€	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** la délibération du 25/09/25 relative aux tarifs municipaux 2025 pour fixer le tarif de la location de la Salle des Fêtes.
- **CONFIRME** que les autres tarifs municipaux approuvés lors de la séance du 25/09/2025 restent inchangés.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
D. MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat